Maintien et actualisation des compétences des SST

Présentiel - Synchrone

Public Visé

Les Sauveteurs Secouristes du Travail et les titulaires d'un certificat APS qui souhaitent maintenir et actualiser leurs compétences uniquement en sauvetage secourisme du travail.

Pré Requis

Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée ou être titulaire du certificat APS.
Préalablement à la formation, l'ASFO Adour vérifiera ce prérequis.

Objectifs professionnels

Intervenir face à une situation d'accident du travail et contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Pratiquer les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, en appliquant des techniques conformes au référentiel en vigueur
Actualiser ses compétences pour rester un acteur de la prévention dans l'entreprise.
Actualiser ses compétences pour rester un acteur de la prévention dans l'entreprise.

Contenu de formation

RETOUR D'EXPERIENCES SUR LES ACTIONS MENEES EN PREVENTION ET/OU SECOURS
Retour d'expérience sur des interventions de SST
Rappel sur le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
Rappel des gestes à adopter dans une situation d'accident

ACTUALISATION DES COMPETENCES EN MATIERE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
Point sur les avancées individuelles et collectives
Rappels portant sur les outils de recherche d'améliorations préventives
Rappel sur la prévention et la remontée d'informations des situations de travail dangereuses rencontrées

Méthodes et outils pédagogiques

- Formation en Présentiel
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'échanges et de mises en situation
- Mises en situation, jeux de rôles, formation pratique en situation de travail, Vidéos…
- Matériel de simulation d'apprentissage utilisé :

1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires - Plan d'intervention et plan de prévention + pictogrammes - 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
1 Mannequin RCP adulte, 1 Mannequin RCP enfant, 1 Mannequin RCP nourrisson avec peaux de visage individuelles
Divers matériels pour la réalisation des simulations : contenants de produits chimiques, caisse à outil, gants de travail, petit matériel électrique, sacs insufflation, coupe de tête, tuyau de douche, liens larges, …. - Trousse de secours, couverture de survie, tapis de sol, rubalise pour isoler la zone, cônes de balisage - Matériel d'entretien des mannequins et consommables - Produit détergent et désinfectant répondant à la norme NF EN 14476
Moyens de protection – EPI : Gants, masques, sur blouses, solutions hydro alcooliques –
Pour une formation en entreprise : prévoir 1 point d'eau avec du savon à proximité de la salle de formation.
Document remis aux stagiaires : aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085)

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Maintien et actualisation des compétences des SST

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

Méthode interrogative, démonstrations, apprentissage du geste, jeux de rôles, épreuves formatives.
Formation certifiante : En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation. Elles sont conformes au document de référence du dispositif SST - V8 -01/2021 et aux recommandations d'organisation de l'INRS.
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : Oui
Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences : Inscription possible dans les 6 mois qui suivent la 1ère session de formation à une nouvelle session de formation allégée pour repasser les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Les modalités d'évaluation sont conformes aux programmes et aux référentiels élaborés par l'INRS.
A noter : Un représentant du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS peut assister à tout ou partie de cette formation, dans le cadre de l'habilitation de l'entité qui dispense la formation.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialiste du domaine, titulaire du certificat de « Formateur SST » en cours de validité.

Sanction formation

Attestation de formation faisant apparaitre les résultats des acquis de sa formation MAC SST.
Formation certifiante – Validation : Matérialisation officielle de la certification par la délivrance de l'ASFO Adour du Certificat de compétences SST (modèle national) pour les stagiaires ayant réussi les épreuves certificatives dans leur intégralité. La validité de ce certificat est fixée à 2 ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.
La seule présence du stagiaire tout au long de la formation ne garantit donc pas l'obtention du certificat SST.
Cette formation ainsi que le certificat obtenu font l'objet d'une déclaration et d'un enregistrement obligatoires dans l'outil de gestion national FORPREV.
ASFO Adour : entité habilitée de niveau 1, pour la formation des acteurs SST et leur maintien et actualisation des compétences, par l'INRS et respectueuse des engagements afférents (ces engagements pouvant faire l'objet d'un contrôle par les acteurs du réseau prévention, selon le référentiel Qualiprev – V02-juillet 2021).

Dates et lieux

Mont de Marsan en 2026 :
17 décembre
Saint Paul les Dax en 2026 :
03 décembre / 21 décembre
Ustaritz en 2026 :
20 novembre / 17 décembre

Mont de Marsan en 2027 :
25 janvier / 5 mars / 19 avril / 02 juin / 19 juillet / 13 septembre / 22 octobre / 17 novembre / 13 décembre
Saint Paul les Dax en 2027 :
18 janvier / 19 février / 15 mars / 09 avril / 12 mai / 18 juin / 07 juillet / 14 septembre / 18 octobre / 19 novembre / 08 décembre / 17 décembre
Ustaritz en 2027 :
12 février / 22 mars / 23 avril / 21 juin / 22 septembre / 25 octobre / 24 novembre / 15 décembre

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 4 à 10 Personnes

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Maintien et actualisation des compétences des SST

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage…).
Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.
Un référent Handicap est à votre disposition.
Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant :https://www.asfo-adour.org/nos-documents

Informations complementaires

Chiffres clés Qualité: Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction¡¡sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification
Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur https://www.asfo-adour.org/information-formation
Règlement intérieur téléchargeable sur https://www.asfo-adour.org/nos-documents . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.
Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur https://www.asfo-adour.org/nous-contacter
Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro **72 40 00003 40**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Contactez-nous !

Laurent LE MERRER
Conseiller en Formation
Tél. : 0558911900
Mail : laurent.lemerrer@asfo-adour.org

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -